

Prolongations Contrats Doctoraux/ Contrats de Travail de Doctorants

Contexte

L'Institut lance un appel exceptionnel « Prolongations Contrats Doctoraux » pour soutenir les **doctorants lauréats des appels à projets recherche DATAIA et UDOPIA**, en **dernière année de thèse** et qui ont été **impactés par la crise sanitaire de la COVID** en 2020 et 2021.

Durée de la prolongation

L'appel est destiné à financer les prolongations de contrats doctoraux sur le second semestre de l'année 2023 et sur le premier semestre de l'année 2024.

Le nombre de mois pouvant être financés, lorsqu'une demande est déposée, est compris entre 1 mois et 3 mois.

Critères d'éligibilité pour une prolongation du financement :

Le doctorant doit :

- être en dernière année de thèse et avoir ses travaux de recherche retardés suite à la crise de la COVID;
- avoir été financé/cofinancé par DATAIA dans le cadre des appels à projets recherche DATAIA ou du programme de thèses UDOPIA ;
- être inscrit administrativement en doctorat et être rattaché à une école doctorale de l'Université Paris-Saclay ;
- disposer d'un contrat doctoral ou d'un contrat de travail de doctorant en cours et arrivant à échéance en 2023.

Procédure de soumission

Le **dossier de soumission** devra être déposé par le **directeur de thèse** sur la plateforme CMT :

<https://cmt3.research.microsoft.com/DATAIAContratsCourts2023>

Dossier de soumission - Pièces à fournir

Le dossier devra inclure :

- Les informations administratives et financières :
 - ACRONYME et titre du projet
 - Noms et coordonnées du directeur de thèse
 - Noms et coordonnées du doctorant concerné par la demande
 - Ecole Doctorale
 - Durée, dates de prolongation souhaitées
 - Montant total de l'aide demandée ainsi que l'établissement gestionnaire des financements;
- Un document d'une page maximum décrivant l'état d'avancement des travaux de la thèse avec (en annexe) la liste de publications parues, soumises et/ou en cours de soumission;
- Une lettre de soutien du directeur de thèse, précisant clairement le cadre de financement de l'intéressé.e (avis motivé) ;
- Une lettre de demande motivée, présentée par l'intéressé.e, avec l'engagement à consacrer la durée de la prolongation à la finalisation de la rédaction du manuscrit de thèse (aucune autre activité ne devra être menée en parallèle, en particulier pas de mission complémentaire d'enseignement ou autre) ;
- Une lettre de soutien de l'école doctorale (avis motivé).

Un modèle de réponse est téléchargeable sur le site de l'Institut DATAIA :

<https://www.dataia.eu/aap-projets-prolongations-contrats-doctoraux>

Si nécessaire, des informations complémentaires pourront être demandées au cours de l'instruction des dossiers.

Calendrier

Ouverture du 9 Mai 2023 au 31 mai 2023.

Date de notification des décisions : 22 juin 2023

Contact

submission-dataia@inria.fr

Objet du mail : Appel Prolongations 2023